

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2021



Le centre vu de drone

Mairie d'AIROUX 11320 AIROUX
Adresse email : mairieairoux@wanadoo.fr
Site : <https://www.airoux.fr>

Publication Mairie d'Airoux
Photos réalisées par Bénédicte Roux, Alexandrine Roussel, Cédric Malrieu, David Richin, Louis Gillis, Olivier Locatelli, Stanislas Chevrin-Geli
Imprimé par nos soins
Tirés en 85 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Chers(es) airouxois(es),

L'été est terminé. Encore un été en demi-teinte entre des restrictions liées à la pandémie de COVID 19 et une météo plus qu'incertaine. Pouvons-nous espérer la fin des contraintes sanitaires, et le retour total de nos libertés ?

Nous pouvons toujours échanger, discuter des bienfaits et des risques de la vaccination, nous poser des questions sur le mode d'action des vaccins. Cela a toujours été et le doute est nécessaire. Mais lorsque le moment de choisir arrive, nous devons faire confiance aux spécialistes comme nous le faisons pour bien d'autres choix. Je constate que la 4^{ème} vague que nous subissons n'a heureusement pas provoqué de pic de décès comme les précédentes. La vaccination des plus fragiles et de plus de la moitié de la population, ce qui n'était pas le cas lors des autres pics de contamination, atténue donc les formes graves de l'infection.



Oui, notre corps nous appartient. Vous avez la liberté de ne pas vous faire vacciner. À ce jour la vaccination est notre seul outil pour diminuer les décès, les symptômes invalidants longs causés par la COVID 19. Sans vaccination nous ne pourrions pas profiter des lieux de loisirs, de culture et d'échanges. La vaccination permet donc de rendre des libertés à la population.

Les différenciations entre les vaccinés et les non vaccinés, le pass, créent deux catégories de populations aux différents droits. Nous devons être vigilants pour que cette situation ne dure pas plus que le temps nécessaire à l'arrêt des risques épidémiques. Là encore le devoir de tous ceux qui peuvent être vaccinés est de choisir la vaccination avec comme objectif la protection de tous et le retour rapide de nos libertés.

Si l'accès à la vaccination est une difficulté pour vous, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie, nous ferons notre possible pour vous aider.

Vous l'avez constaté, le conseil municipal poursuit ses actions pour ralentir les voitures sur les deux départementales se croisant dans le village. La vitesse dans le village est passée à 30 km/h, le carrefour devant la mairie est restructuré. Continuez à être vigilants et prudents dans le village mais également dans les autres villages que vous traversez. Notre commune n'est pas la seule à limiter sévèrement la vitesse. Les contrôles seront renforcés.

Depuis quelques semaines, nous avons un parvis de Mairie plus en harmonie avec le bâtiment municipal (Mairie et salle des fêtes). Ce nouveau chemin d'accès à la Mairie est surtout maintenant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. (La programmation des travaux d'accessibilité arrive à son terme. Seule l'allée centrale du cimetière reste encore à remanier. Les travaux sont prévus en fin d'année),

Le parvis accueille notre Monument aux Morts rénové, reconstruit et mieux placé. Les cérémonies de commémoration pourront dorénavant se dérouler sans la gêne des voitures défilant sur la départementale. Je tiens particulièrement à remercier l'Organisation Nationale des Anciens Combattants et le Souvenir Français pour leurs conseils et leur soutien financier ainsi que le Conseil Départemental et la Région pour les subventions accordées, sans ces aides les aménagements ne seraient pas possibles.

Je vous invite à la commémoration de la Victoire et de la Paix, Hommage à tous les « Morts pour la France » qui aura lieu le dimanche 7 novembre 2021. Nous inaugurerons lors de cette cérémonie, le Monument aux Morts, en présence je le souhaite des représentants des organismes, établissements publics et entreprises qui ont participé à cette réhabilitation. (Plus d'information très vite).

Bien d'autres points sont abordés dans ce bulletin. Bonne lecture.

À tous : à très vite !

Cédric Malrieu

TRAVAUX DE LA COMMUNE

MAIRIE ET MONUMENT AUX MORTS

Le village change et il faut adapter l'urbanisme à la population qui croît et à la circulation des véhicules.

Ainsi, dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire, le monument aux morts du village a été déplacé et réhabilité ; une nouvelle conception plus moderne a été réalisée. Il est vrai que l'ancien emplacement était en bordure de la route départementale, ce qui procurait une gêne lors de manifestation patriotique. A présent, sa nouvelle destination est sécurisée, laissant de l'espace pour le recueillement.



Aussi, le Conseil Municipal a sollicité des subventions auprès d'organisme patriotique : le Souvenir Français et l'ONAC (Office National des Anciens Combattants.) Le montant des subventions accordées est de : 1600 € de la part du Souvenir Français et de 1480 € de l'ONAC.

Le chèque de 1600 € a été remis à Mr. Le Maire, Cédric Malrieu , le vendredi matin 6 août 2021 par Mr. Le Délégué Général du Souvenir Français de l'Aude, Mr. J. Louis Beziat, Mr. Le Président du Comité de Castelnaudary, Mr. Laurentino de Jesus Salgueiro, Mr. Le Vice-Président de Comité de Casrelnaudary, Mr. Michel Bruketa.

Tous nos remerciements vont à ces organismes patriotiques qui œuvrent au maintien du souvenir à l'égard de ceux qui ont donné leur vie *et « qui pieusement sont morts pour la patrie... »*

L'inauguration du monument aux morts aura lieu le 07 novembre 2021



Remise du chèque



Le dernier 11 novembre avec l'ancien monument aux morts

ABRIBUS

Suite au changement de trajet du bus scolaire, l'abribus a été déplacé route de Soupex. Nous vous demandons d'être très prudent et très attentifs lorsque vous êtes à proximité.



POSTE DE TRANSFORMATION

Le poste de transformation situé au croisement de la rue Principale et du chemin des Pages a été entièrement démolé.



Ancien poste

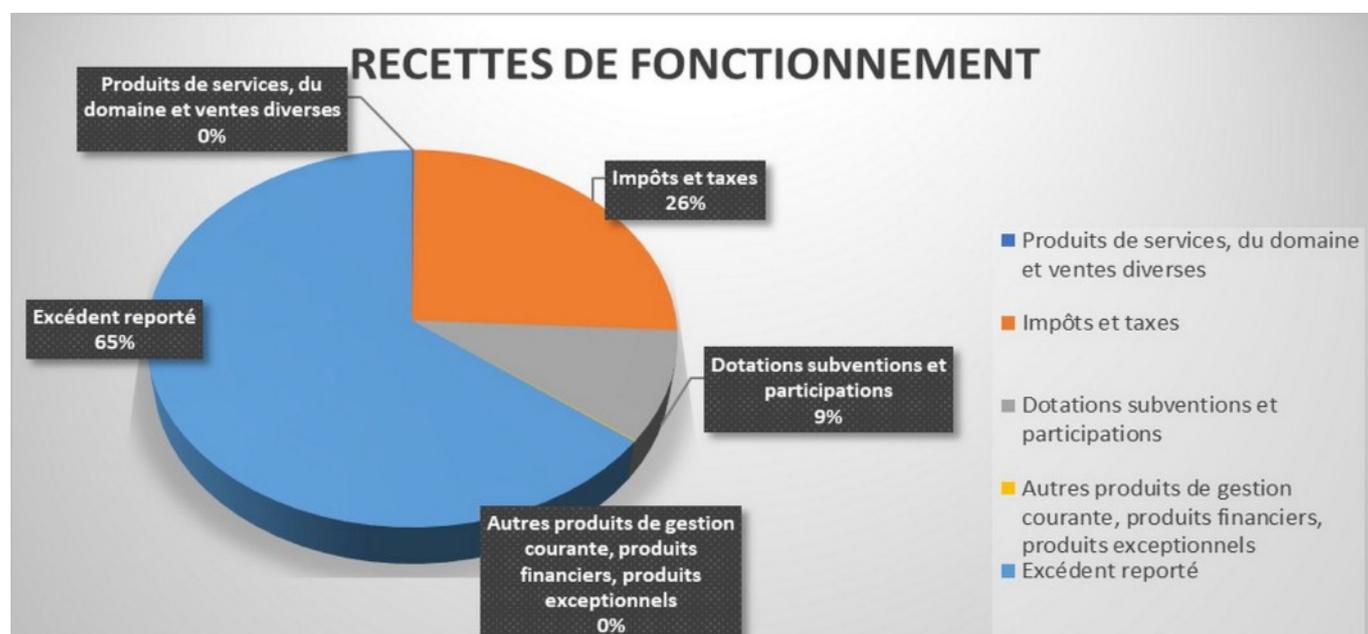
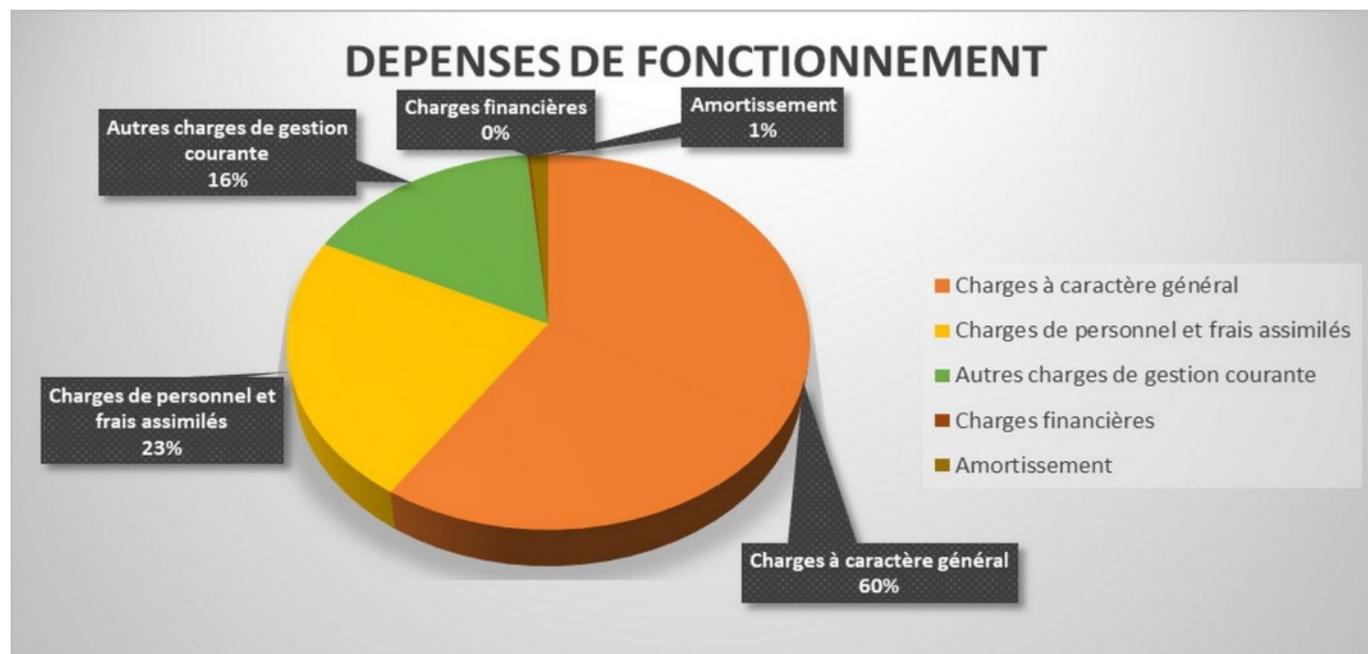


Nouveau poste

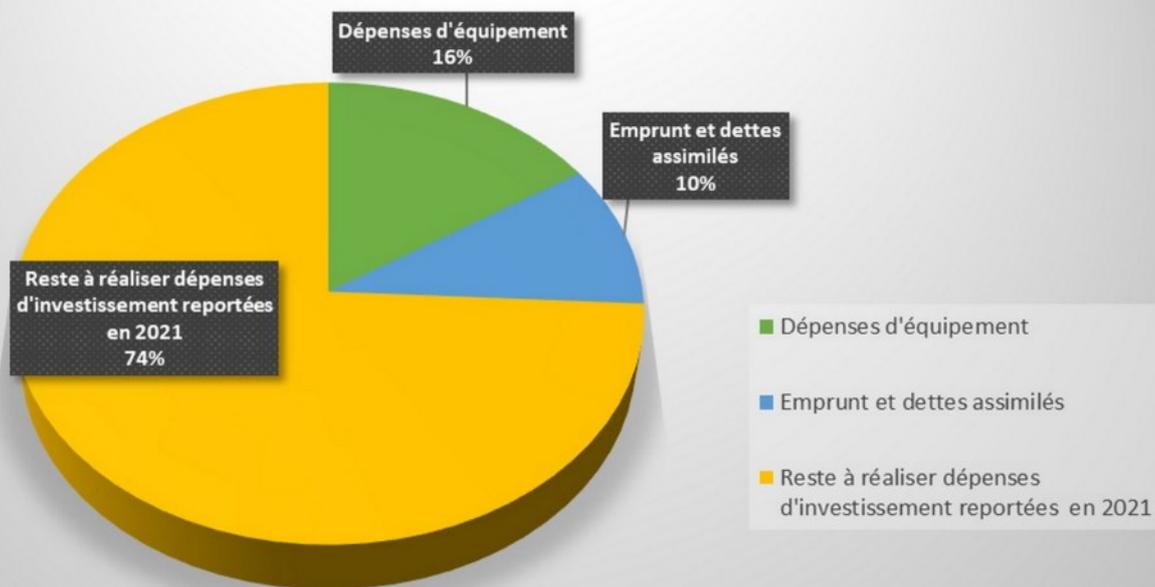
FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année 2021. On distingue d'une part :

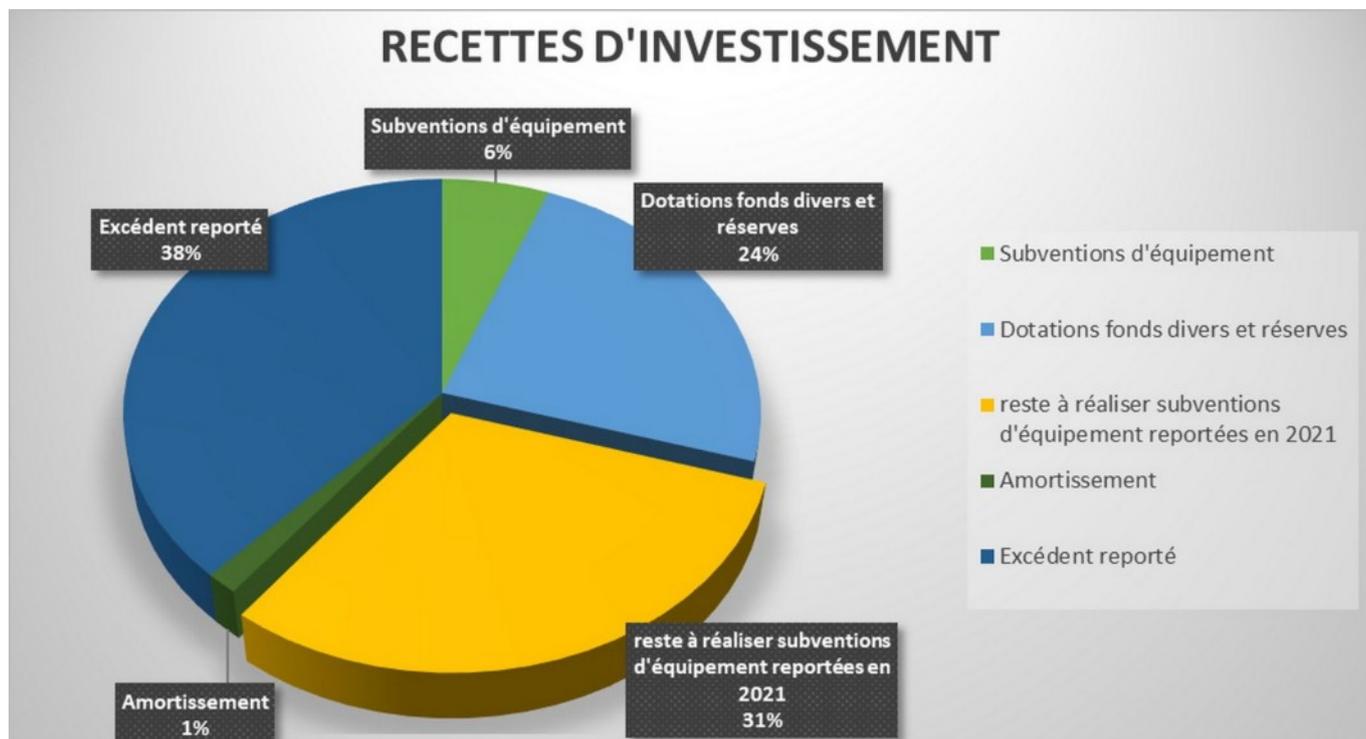
- la partie fonctionnement : les charges générales, de personnel... et les recettes impôts, taxes et dotations de l'état, l'excédent reporté,
- la partie investissement, qui regroupe pour les dépenses : les travaux, les équipements réalisés sur l'exercice, le remboursement du capital des emprunts,
- pour les recettes, surtout le financement des opérations (subventions ou emprunts).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

RÉALISÉS

- **Acquisition d'une tondeuse autoportée** pour un montant de 4.899 € avec reprise de l'ancienne pour un montant de 750 €
- **Acquisition de panneaux de signalisation** pour un montant de 2.647,55 €
 - Pour la réglementation de la vitesse à 30 km/h dans la traversée d'agglomération et mise en place d'un cédez le passage rue principale
 - Pour la mise en place de passages piétons rue principale, route de Soupex, devant l'emplacement de l'abribus et devant le parking du cimetière
 - Un miroir signalétique au niveau du croisement de la RD217 et route de Plaisance
 - Trois cendriers muraux
- **Acquisition en groupement avec la commune de St Paulet d'un groupe électrogène, d'un nettoyeur et d'un marteau perforateur** pour un montant de 1.310,76 €
- **Renforcement du réseau électrique** chemin des Pages et poste électrique place de la renaissance, avec enfouissement réseau téléphone et éclairage public
 - Travaux réseau électrique pris en charge par le SYADEN pour un montant de 150.000 €
 - Travaux réseau éclairage public 14.372,70 € financé par une subvention du SYADEN de 7.186,05 € TTC +1.877,02 €
 - Travaux enfouissement réseau téléphone pour un montant de 4.800 €
- **Acquisition d'un abribus en bois** route de Soupex pour un montant de 1.514,40 €
- **Travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD1 en agglomération, accessibilité mairie et déplacement et rénovation monument aux morts** coût global de 57.792,66 € financés par une subvention du conseil départemental de 14.432 €, une subvention de l'état 14.432,06 €, une subvention de la région 4.151 €, une subvention de l'association ONAC (anciens combattants de 1.480 €, une subvention de l'association le Souvenir Français d'un montant de 1.600 €
- **Etude énergétique sur les bâtiments publics** (mairie et salle des fêtes) dans le cadre du plan de relance de l'Etat coût de l'étude 960 €

EN COURS DE RÉALISATION

- **Travaux de voirie chemin des Clauzes** pour 14.614,20 € financés par une subvention du Conseil départemental de 3.317 €
- **Accessibilité du cimetière** : création d'un cheminement coût 12.387,12 € financé par une subvention de l'Etat d'un montant de 4.129,20 €

PRÉVUS AU BUDGET 2021

- **Travaux de voirie** pour un montant de 46.3456,40 € :
 - **croisement des Mélix** et voie communale n° 5 vers Ricaud
 - **En Cabanel** et voie communale n°2
- **Extension du réseau éclairage public** route de Montmaur pour un montant de 5.946,96 €

Ces travaux sont en attente des subventions sollicitées

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT

Notre commune est connectée au Très Haut Débit (THD) grâce au réseau SYADEN THD Radio ! Cette technologie permet un accès internet d'un débit de 30 Mb/s (équivalence très bon débit ADSL). Vous pouvez dès à présent aller consulter les offres opérateurs : Alsatis Télécom, Apinet et Nordnet. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site: <https://www.syaden-thdradio.fr/fai>

INTERCOMMUNAUTÉ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

CIAS

L'aide sociale et le service d'aide à domicile sont gérés par le CIAS. Vous pouvez prendre contact avec votre responsable de secteur, Mme Christine Antoine.

- **service d'aide à domicile** : interventions ponctuelles ou régulières : aide à domicile, entretien de votre maison, linge, confection de repas, aide à la prise des repas, assistance administrative, aide au lever ou au coucher, aide à la toilette ;
- **livraison des repas** : aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées ou momentanément handicapées ;
- **aide sociale** : obtenir ponctuellement une aide alimentaire, un secours d'urgence remboursable, ou la prise en charge de l'installation de la télésécurité ;
- **RSA** : la personne référente au CIAS est chargée d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion pour les aider à améliorer leur situation sociale et professionnelle.

SYADEN (SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES)

Le réseau d'électrification a été renforcé chemin des Pages, avec la mise en place d'un nouveau transformateur, installé place de la Renaissance. Ces travaux sont entièrement pris en charge par le Syaden pour la partie électrique. Les réseaux téléphone et éclairage public ont été enfouis.

SERVICE PETITE ENFANCE

La CCCLA propose une offre de garde homogène à l'ensemble des familles du territoire. Ce ne sont pas moins de trois crèches multi-accueils basées à Castelnaudary, Salle-sur-l'Hers et Saint-Papoul qui viennent quadriller le territoire. À cette offre de garde vient s'ajouter un service aux parents et assistants maternels, en conseil, en information-écoute, par la présence du relais d'assistants maternels (RAM).

Renseignements :

- Crèche de CASTELNAUDARY : 04.68.23.48.81
- Crèche de SAINT-PAPOUL : 04.68.60.54.19
- Crèche de SALLES-SUR-L'HERS : 04.68.60.37.87

SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS (SLA) ET CENTRE DE LOISIRS

La commune d'Airoux, en adhérant aux accueils de loisirs extrascolaires (ALE) du Syndicat lauragais audois (SLA) offre aux familles de sa commune un mode d'accueil pour les mercredis et vacances scolaires.

Ces ALE, au nombre de six sur le territoire dont un ALE Ados (ALE Ados « Team Soda » basé à Soupex pour les 11 – 17 ans), accueillent les enfants dès leur scolarisation et ce jusqu'à leurs 17 ans. Ils fonctionnent pendant les périodes des petites vacances de février, d'avril, d'octobre-novembre, pendant les vacances d'été et les mercredis après-midi.

Les plannings de chaque période sont disponibles en mairie.

Les petits-enfants de grands-parents domiciliés sur le territoire du SLA peuvent être accueillis.

Pour tout renseignement et/ou inscription

- Bureau administratif – Route de Castelnaudary – 11320 Soupex.
 - Tél. : 04 68 60 66 43 – email : contact.sla@cccla.fr
- ALE « Ados » Team SODA à Soupex - Route de Castelnaudary – 11320 Soupex
 - Tél. : 07 76 00 32 20 – email : accueil.teamsoda@cccla.fr
- ALE Souilhanel – Virginie M'Heddeb
 - Tél. : 06 04 98 10 72 – email : virginie.mheddeb@cccla.fr

- depuis septembre 2016, une microcrèche privée existe sur la commune de Labastide-d'Anjou
 - email : lesbeebies@gmail.com



Fresque réalisée par les enfants du SLA



Les artistes

REGROUPEMENT SCOLAIRE AIROUX MONTFERRAND – APPEL À BÉNÉVOLAT

Le regroupement scolaire Airoux Montferrand accueille 17 enfants provenant de notre commune.

La commune de Montferrand communique :

Si vous souhaitez à titre bénévole, faire partager une passion, transmettre un savoir faire, nous vous invitons à réfléchir à un ou des projets pouvant être menés auprès des enfants de l'école pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), qui ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 16h45. Ces projets se présenteront sous la forme d'ateliers ludiques, destinés à des petits groupes d'enfants, sous la tutelle du personnel communal.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Grâce au transport à la demande, vous pouvez vous rendre à CASTELNAUDARY :

- le lundi matin : arrivée entre 8h30 et 9h00 – départ entre 11h30 et 12h00
- le mercredi après-midi : arrivée entre 13h30 et 14h00 – départ entre 16h30 et 17h00

Pour réserver :

1. Vous devez vous enregistrer en ligne ou sur papier (voir formulaire ci-contre)
2. La veille de votre déplacement, avant 12h00, vous appelez la plateforme de réservation au 04.68.72.83.49 et vous indiquez votre trajet
3. Le soir même, des horaires vous seront communiqués pour votre trajet
4. Le jour J, le bus vous récupère devant la mairie.

À quel prix ?

Aller ou retour simple : 1 €

Aller-retour : 2 €

Carnet de 10 tickets tout public : 9 €

Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux, détenteurs de la carte gratuité délivrée par le Département de l'Aude.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT À LA DEMANDE

ADHÉSION GRATUITE

DEUX POSSIBILITÉS :

1 ADHÉSION EN LIGNE

Sur la page internet
de la Région :
www.laregion.fr

2 ADHÉSION PAR COURRIER

Bulletin ci-dessous à compléter
et à renvoyer à :

TAD

Service Régional des Transports
CCI de l'Aude
3 boulevard Camille Pelletan
11000 CARCASSONNE

Nom/Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

.....

.....

Commune

Code postal

Téléphone

Courriel (facultatif)

Salarié

Retraité

Bénéficiaire
minima sociaux

Demandeur
d'emploi

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE À

Félicitations aux nouveaux parents de :

- **Mathys FARINA**, né le 03 août 2020
- **Hugo DA FONSECA**, né le 27 janvier 2021
- **Gabriel GOMEZ**, né le 06 juillet 2021
- **Blanche DELMAS**, née le 04 août 2021

BIENVENUE AUX NOUVEAUX AIROUXOIS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Airouxiens et Airouxiennes qui ont choisi notre charmant village pour s'installer.

- **Famille Nicolas DELMAS et Louise PINEL**, rue principale
- **Mme SIX**, route de Soupex
- **Mme Julie HUTCHINSON**, route de Soupex
- **Mme Francine COHEN**, lotissement « Les Pyrénées »
- **Famille Antony MARIS et Audrey DARTHUS**, route de Soupex
- **Mme Coraline Cros**, lotissement « Les jardins d'Airoux 2 »
- **Famille Benoît MARTINIÉ et Emma FORN**, rue de l'ancienne forge
- **M. Abraham THERY et Mme Fanny DELRIEU**, impasse des douves
- **M. Jean-Jacques MORJON et Mme Florence BONTE**, impasse des douves
- **M. BOUHRIS**, lotissement « Les jardins d'Airoux 1 »
- **M. Benoît MARTINIÉ et Mme Emma FORN**, rue de l'ancienne forge

Les personnes nouvellement installées sont invitées à se présenter à la mairie pour prendre connaissance des usages de la vie locale et administrative. Le changement de domiciliation pour les cartes grises doit s'effectuer dans le mois qui suit le changement d'adresse.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Bruno POMMIER, décédé le 25 septembre 2020

MAIRIE ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

- Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Le vendredi de 8h à 13h

En cas d'urgence, vous pouvez contacter notre maire **Cédric MALRIEU** ou nos adjoints **Sauveur GOMEZ** et **Louis GILLIS** (numéros visibles sur le panneau d'affichage de la mairie).

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION À LA MAIRIE

De nombreux documents sont mis à votre disposition sur un présentoir à l'entrée de la mairie (plaquettes d'information, etc.).

Y figure notamment le magazine « AudeMag » édité par le Département de l'Aude, qui n'est désormais plus distribué dans vos boîtes à lettres. N'hésitez pas à vous servir !

RETRAITE DE CHRISTIAN AYROLLES

Christian Ayrolles, agent technique mis à disposition par la CCCLA, qui travaillait en binôme avec Wilfried et que de nombreuses personnes ont connu dans Airoux, profite maintenant d'une retraite bien méritée.

En raison des conditions sanitaires, un pot de départ en comité réduit a été organisé par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal le 09 juin.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Présentez-vous en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

J'ai besoin de :

- préparer ma retraite
- obtenir la carte grise de ma nouvelle voiture
- m'inscrire au pôle emploi
- compléter ma déclaration de revenus
- disposer d'un accès internet
- connaître mes droits, obtenir une aide, poser une question concernant un service public



CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 6 novembre 2017, il n'est plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture. La démarche s'effectue en ligne.

Vendre un véhicule (ou le donner) vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration sur le site <https://ants.gouv.fr> (service carte grise). Il n'est désormais plus possible de déposer à la préfecture la déclaration de cession, ni de l'envoyer par courrier. Toutes vos démarches sont donc à faire sur <https://ants.gouv.fr>.

Il en va de même pour le remplacement d'un permis de conduire ou un renouvellement.

Si vous rencontrez des difficultés, ou bien vous ne disposez pas de connexion internet, vous pouvez vous rendre dans les mairies de Ricaud ou de Labastide d'Anjou aux heures d'ouverture du secrétariat (Ricaud : lundi jeudi et vendredi de 13h30 à 15h, Labastide : lundi mardi jeudi de 8h à 12h, de 13h à 17h30 / mercredi et vendredi de 8h à 12h) qui mettent à disposition du public un ordinateur et un accès internet. Une première aide pourra vous être apportée à l'utilisation des services en ligne.

Pour les dossiers plus complexes, il est possible d'avoir un rendez-vous personnalisé sur place à la mairie de Ricaud ou de Labastide les jours d'ouverture des secrétariats en téléphonant au 04.68.60.38.98 ou par mail accueil@energiespiege.org.

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2021, **l'immatriculation des vélos neufs est obligatoire** (décret n°2020-1439 du 23 novembre 2020)

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport : chaque usager peut se rendre dans toute commune disposant d'un outil adapté au recueil des données personnelles. Vous pouvez vous rendre à CASTELNAUDARY, BRAM...

Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site <https://ants.gouv.fr>.

La commune de CASTELNAUDARY dispose d'un système de prise de rendez-vous en ligne.

Pour les personnes qui ne possèdent pas de connexion internet ou de matériel informatique, vous pouvez vous rendre en mairie de RICAUD ou de LABASTIDE, un ordinateur et une connexion sont à votre disposition.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

QUI ?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée de défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?

Si vous êtes concernés, merci de vous présenter **au secrétariat de mairie** pour réaliser cette démarche obligatoire (munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs.

Pour sortir du territoire, tout enfant mineur devra avoir en sa possession une attestation de sortie du territoire. L'attestation peut être téléchargée et remplie en ligne sur <https://www.service-public.fr> (cerfa n° 15646*01).

CONSEILS JURIDIQUES GRATUITS

Depuis janvier 2019, des permanences sont mises en place à **CASTELNAUDARY, dans l'ancien Palais de Justice**, afin de bénéficier d'une aide dans vos démarches juridiques. Elles sont tenues par des professionnels du droit notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, surendettement, protection des majeurs, violences faites aux femmes...

Elles sont assurées **le vendredi après-midi** par trois avocats spécialisés. Il faut prendre rendez-vous par téléphone au 04.68.60.14.59.

SANTÉ, SÉCURITÉ, GESTES CITOYENS

LIMITATION DE VITESSE



Dans l'objectif d'améliorer la sécurité des circulations dans notre village, un arrêté de circulation a été pris le 03 août 2021 limitant la vitesse à 30 km/h dans l'agglomération (effectif immédiatement).

Dans quelques semaines, nous ferons **appel à la gendarmerie pour des contrôles de la vitesse** de la traversée du village. Nous vous demandons d'être respectueux de cette nouvelle limitation comme vous l'étiez déjà à 50km/h.

De plus, un « cédez le passage » va être mis en place devant la mairie pour les usagers provenant de Ricaud afin de sécuriser le carrefour.

Nous vous remercions de votre implication dans l'amélioration de la sécurité de tous.

SANTÉ PUBLIQUE – COVID 19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Si vous êtes malade, porter un masque chirurgical jetable

Gestes barrière :

- Évitez les serremments de main et les embrassades,
- Respectez une distance d'1 m avec les autres personnes
- Si la distance ne peut pas être respectée, utilisez un masque

LUTTE CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Des actions peuvent être menées pour lutter contre le cambriolage et protéger vos biens.

DES GESTES DE PRUDENCE

- fermer à clef son domicile, son véhicule,
- dissimuler les objets de valeur, moyens de paiement, clés de voiture,
- rendre l'accès plus difficile à l'intérieur des habitations (alarme, détecteur de présence....),
- ne pas laisser de signes d'absence (courriers accumulés, volets fermés...),
- ne pas cacher vos clefs à l'extérieur (sous le paillason ou les pots de fleurs...),
- ne pas ouvrir à des démarcheurs qui peuvent se cacher derrière de fausses identités.

PRÉVENIR SON ENTOURAGE

- avertir ses voisins de son absence,
- pendant les congés scolaires, s'inscrire à l'Opération tranquillité vacances au commissariat ou à la gendarmerie. Ils assureront des patrouilles autour de votre domicile.

Pour plus de renseignements, consultez : <http://www.aude.gouv.fr/operation-tranquillite-vacances-a8920.html>

PARTICIPER À VOTRE SÉCURITÉ

- Contacter le 17 pour signaler tout comportement ou tout véhicule suspect, ou bien la gendarmerie de Castelnaudary au : 04.68.23.10.70 ;
- En cas de vol, ne pas modifier la scène d'infraction, et ne rien toucher.

ANIMAUX

ANIMAUX PERDUS / TROUVÉS

Si vous trouvez un animal, ou que vous en perdez un, vous pouvez contacter l'association « Les vagabonds du Lauragais » au 06.09.86.74.88.

L'association propose aussi des animaux à adopter.

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/LesVagabondsDuLauragais>

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral, voici les horaires à respecter pour les travaux de bricolage et de jardinage :

- jours ouvrables : 8h30 à 19h30 ;
- les samedis : 9h à 12h et 14h à 19h ;
- jours fériés et dimanches : 10h à 12h et 15h à 18h.

SÉCURITÉ

INTERDICTION D'ALLUMER UN FEU

À la suite d'un arrêté préfectoral, il est interdit d'allumer du feu durant toute l'année.

- Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu.
- Les parcelles de terrains nus situées proches d'habitations doivent être régulièrement nettoyées.
- Le débroussaillage des espaces boisés est obligatoire sur la totalité des parcelles situées dans les zones urbaines.

RAPPEL SUR LE DÉFIBRILLATEUR DEVANT LA MAIRIE

Le décès par accident cardiovasculaire constitue l'une des principales causes de décès en France : près de 60 000 personnes par an. Le taux de survie avoisine 2 à 3 % si l'on ne dispose pas d'un défibrillateur, contre plus de 30 % dans les pays où l'installation est généralisée. L'essentiel est d'agir vite : après 4 minutes, chaque minute passée réduit le taux de survie de 10 %.

C'est pourquoi le conseil départemental de l'Aude a initié en 2012 une démarche d'équipement des communes en défibrillateurs externes automatiques (DEA). Sur 438 communes, 215 DEA ont été entièrement (borne et appareil) financés en zone de revitalisation rurale (ZRR), 89 ont été installés hors ZRR (appareil payé par les communes à tarif préférentiel) et 55 dans les bâtiments départementaux.

Depuis novembre 2012, notre commune d'Airoux, située en ZRR, possède un DEA devant la mairie. Le coût de la maintenance (assurée par la société FND Cardio-Course) est pris en charge par le conseil départemental durant 5 ans (le DEA étant quant à lui garanti 8 ans).

Toute personne peut utiliser un défibrillateur sans formation préalable : le défibrillateur guide constamment l'utilisateur au cours de la procédure de réanimation par une combinaison d'informations vocales et / ou de textes, de signaux sonores et de voyants lumineux.

ENVIRONNEMENT

RAPPEL : TROU DE DÉCHETS VERTS COMMUNAL FERMÉ

Le trou derrière le village, où les Airouxois apportaient depuis plusieurs années leurs déchets verts est **définitivement fermé depuis le 30 juin 2020**.

BENNES POUR DÉCHETS VERTS

En mars et avril, pendant trois week-ends, nous avons mis à disposition des bennes pour déchets verts qui ont rencontré un franc succès.

Ceci sera renouvelé dans l'année, n'hésitez pas à vous rendre à la Mairie pour connaître les dates.

PILES USAGÉES

Un récupérateur de piles usagées est installé dans l'ancien abribus scolaire, sous la boîte aux lettres de La Poste.

MÉGOTS

Nous avons constaté que de plus en plus de mégots de cigarettes fleurissent le sol de notre commune. Des cendriers ont donc été installés dans Airoux.



SACS POUBELLE

Depuis le mois de mars 2021, le SMICTOM, et par conséquent la Mairie, ne distribue plus de sacs noirs à la population.

L'économie de budget ainsi réalisée sera réinvestie dans l'acquisition de colonnes à verre, bacs conteneurs de tri et de composteurs.

RECYCLAGE

EMBALLAGES MÉNAGERS

Les emballages ménagers (cartons, plastiques, papiers, boîtes de conserves) peuvent être jetés dans les conteneurs noirs à couvercle jaune disposés :

- au croisement de la route de Ricaud et de la route de Soupex, au lieu-dit « La Vierge »,
- sur la route de Soupex, en face du cimetière

Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) peuvent être déposés dans le conteneur dédié placé route de Soupex, en face du cimetière.

DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE LABASTIDE D'ANJOU (À 3KM)

Rue du Lavoir (face au cimetière) / 04.11.21.00.24 (SMICTOM)

Encombrants, gravats, batteries, piles, ferraille, papiers, cartons, vêtements, déchets verts, verre (1 m3 par jour et matériau)

Horaires : le mardi et le samedi, de 8h à 12h et de 14h à 16h50.

ESPACE ÉCOLOGIQUE DE CASTELNAUDARY (À 10KM)

Chemin Président / 04.68.23.57.95

Bois, encombrants, gravats, ferraille (métaux), verre, papiers, cartons, clichés radiographiques, piles, accumulateurs et batteries de voitures, cartouches d'encre, textiles, déchets verts, huiles de friture et de vidange, électroménager et high-tech (écrans d'ordinateurs, cafetières, fours, frigos...), déchets spéciaux (peintures, colles, acides, bases, solvants, cartouches de graisse)... (1 m3 ou 10 l par jour et matériau)

Horaires : du lundi au samedi 8-12h / 14-16h45

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?

Vous souhaitez réaliser des travaux pour rendre votre logement plus sûr et confortable, ou encore l'adapter à la perte de mobilité ?

Sur le territoire du PETR du Pays Lauragais, des permanences sont réalisées avec les acteurs publics de l'habitat. Ces permanences sont gratuites et se situent sur : Bram, Caraman, Castelnaudary, Montferrand, Revel, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais.

Les acteurs de l'habitat vont vous accompagner dans la définition de votre projet et dans vos démarches de demande de subventions.

Permanences :

- Architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Tél. : 04.68.11.56.20 ;
- Conseillers de l'Espace info-énergie. Tél. : 04.68.11.56.20.

MANGEONS LOCAL

C'est dans l'air du temps, et à juste titre : pourquoi acheter à des producteurs lointains ce que l'on peut trouver juste à côté de chez soi ? Acheter local permet de maintenir le tissu économique régional tout en diminuant la facture énergétique des produits (qui n'auront pas fait le tour du monde par avion, train, bateau, etc.), dont l'origine, et donc la qualité, sont connues. De plus, l'absence d'intermédiaire garantit des prix calculés au plus juste, bénéficiant au producteur.

Il est ainsi possible de trouver fruits et légumes, lait, viande produits près d'Airoux et en vente directe. La fréquence d'achat est libre ou fixée à l'avance, comme dans le système des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).

VOLAILLES FERMIÈRES

Guillaume et Sabine Clauzel élèvent en plein air, de façon traditionnelle et artisanale, des volailles de races rustiques, à chair ferme, fine et savoureuse, nourries d'un mélange de céréales et de protéagineux locaux, concassés et supplémentés de minéraux.

Cette nourriture adaptée à leurs besoins permet à la chair d'atteindre sa pleine maturité en 110 jours (contre 81 jours pour le label rouge).

Prix indicatif :

- Poulet : 8€/kg
- Pintade : 9€/kg

Contactez Sabine au 06.60.09.32.32

FRUITS ET LÉGUMES

- **Frédéric et Geneviève Geffroy** produisent des fruits et légumes bios à Saint-Paulet – renseignements : lamondinotte@orange.fr
- **Amap du Marès** à Montmaur – <http://amapmares.free.fr>
- le regroupement de producteurs de la ferme d'En Naudet à Avignonet - <http://localementbio.free.fr>
- **Coco Prim**, habituellement sur les marchés de la région, ouvre un magasin du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h45 au Coustous (La Pommarède). Plus d'informations sur <https://www.facebook.com/SARLCocoPrim/>
- **Le Jardin d'Ostara** : Maxime Rey produit et vend ses légumes en direct à la ferme d'En Touzet à Montmaur. Plus de renseignements sur <https://www.lejardindostara.fr/>

Si nous avons oublié certains producteurs, qu'ils n'hésitent pas à se manifester !

Les cartes interactives figurant sur les sites internet régionaux suivants sont très utiles pour dénicher en un clin d'œil des producteurs locaux, même s'ils ne sont pas exhaustifs :

- <http://www.mangeonslocal.fr>
- <https://tousoccitaniens.fr>

LIVRAISON DE PAIN

Les MOULINS DE LA CATALOGNE, basé à Limoux et à Castelnaudary, met en place un système de livraison de pain. La livraison sera faite par La Poste, ce qui vous assure d'avoir tous les jours un pain frais cuit de la nuit.

Les personnes intéressées par ce service peuvent se faire connaître à la Mairie.

COMITÉ DES FÊTES

Bonjour à tous et toutes ;

Le bureau du comité des fêtes s'est renouvelé en juin.

Bureau :

- Présidente : Alexandrine Roussel — *Suppléant* : Jean-Paul Houngbedji
- Trésorière : Fanny Da Fonseca — *Suppléante* : Sabine Clauzel
- Secrétaire : Élodie Auffray — *Suppléante* : Léa Noyer

Membres actifs :

- Pierre Clauzel
- Pierre Garcia
- Bernard Leguevaques
- Audrey Limouzin
- Léa Noyer
- Dominique Baret

En raison des normes sanitaires, nous avons dû annuler la fête pour la deuxième année consécutive. Mais nous avons pu organiser un **marché nocturne à Airoux le jeudi 29 juillet** avec de nombreux exposants.

Merci à tous les nouveaux membres et les anciens.

Nous vous attendons nombreux.

Bon été à tout le monde.

La présidente,
Alexandrine Roussel





EXPOSITION PHOTOS

Un grand merci à Émeline DANTRAS qui expose ses photos à la mairie. Venez-les admirer !

BOITE À LIVRES



Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, vous lui donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Celle d'AIROUX est dans l'ancien abribus scolaire



COUP DE JEUNE POUR LES NICHOURS DE LA RIGOLE



Jeudi 14 et lundi 18 janvier, Bénédicte ROUX, Laurent RICHIN, Jean MURATET et David RICHIN ont inspecté et remplacé les 29 nichoirs à mésanges qui avaient été installés il y a désormais 4 ans, afin de lutter de façon écologique contre la Processionnaire du pin : des études ont en effet montré que les mésanges figurent parmi les seuls oiseaux à s'y attaquer, et elles ont un appétit d'ogre, car elles peuvent faire 2 nichées par an, contenant chacune jusqu'à 10 œufs ! D'où un ballet incessant pour nourrir les petits, les adultes allant même piocher dans les cocons...



L'installation, qui avait été réalisée en impliquant les enfants de l'école Airoux-Montferrand, concernait aussi des pièges à phéromones, lesquels ciblent les papillons adultes. Ces derniers ont toutefois été enlevés : si un premier examen avait révélé une certaine efficacité, les poches plastique censées retenir les adultes se sont déchirées au fil du temps, ne résistant pas notamment aux fréquentes rafales de vent. Ce n'est pas très satisfaisant !

Dans l'attente d'une amélioration du procédé (poches en jute ?), les boîtiers resteront stockés. Quant aux nichoirs, le dispositif d'accroche par fil de fer, bien que très solide, s'est avéré (comme prévu) trop rigide, et les troncs grossissant une forte contrainte s'est exercée sur l'écorce et les nichoirs (qui sont toutefois pour la grande majorité en très bon état). Vous pourrez donc « admirer » un nouveau dispositif bien plus souple, à base de chambres à air de vélo périmées : merci à l'Intersport de Castelnaudary !

Les nichoirs ont été ouverts et nettoyés conformément aux recommandations. Il en est ressorti que tous ont été occupés, par des Mésanges bleue et charbonnière, mais aussi des Sittelles (on reconnaît ces dernières à leurs travaux de maçonnerie). Elles ne devraient pas tarder à prospecter pour les réinvestir !

Au nouvel an

Merci Monsieur le Maire
Et tous ses conseillers qui venaient satisfaire
Par cet humble courrier à tous les villageois
Le meilleur de vos vœux, de bonheur et de joie.

Il eut été souhaitable en ce début d'année
De pouvoir renouer bien des liens d'amitié
Tout autour d'une table aux multiples couleurs :
Une vie retrouvée, un souffle de chaleur,
Mais en ces temps troublés par cette pandémie
Les moments d'autrefois ne sont pas réunis
Pour célébrer ensemble en ce mois très nouveau
Un goûter savoureux, du vin blanc des coteaux,

Et pour les plus anciens, une belle attention
Vient réchauffer leur cœur d'une tendre émotion
Par ce coffret offert, le beau vase de fleurs
Qui portent un soleil aux journées sans lueur.

Des projets sont décrits, des travaux avancés
Pour rendre le village attrayant, nuancé
Afin de mieux y vivre à l'ombre des futaies
Pour toujours pouvoir dire à toute la contrée :
Le charme est dans ses rues à l'ombre du clocher
Où coulent les saisons que chacun peut piocher
Lorsque soufflent les vents du Nord et de l'Autan
Faisant de ce terroir un beau et heureux temps :

« L'aire de Airoux fa des airousses, »

Qu'il en soit ainsi
Pour toutes nos vies,

Bernard Dauvois

24 janvier 2021